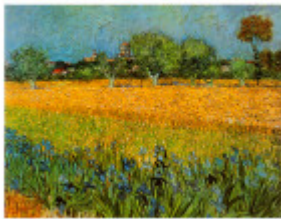




Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article437>

Doléance demandant un plan quinquennal pour sauver la ruralité agricole par un grand emprunt public



- Cahiers d'exigences -
Date de mise en ligne : mercredi 6 juillet 2011

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Robert HADJADJ, de Montpellier et René Chaboy, du Tarn et Garonne nous ont soumis la doléance qui suit concernant l'avenir de l'agriculture. Nul doute qu'il s'agisse là d'un sujet qui permettra un débat bien utile :

L'État, avec les communes, possède de vastes terres cultivables ou pouvant l'être. Propriété publique ces terres peuvent être louées par bail emphytéotique (ou payable en production agricole destinée à la solidarité interprofessionnelle lors de crises) aux jeunes français désireux, avec l'aide de l'État, de mettre en commun leur production agricole dans de nouvelles unités rurales.

Une production adaptée aux nouvelles normes alimentaires. Une production dégagée du handicap financier qui était précédemment nécessaire pour acquérir la terre.

Face à la désertification du patrimoine rural agricole du, pour une part, à l'inadaptation d'une agriculture rurale inorganisée face à la grande distribution qui impose ses prix plus qu'elle ne les négocie, il est indispensable que l'État intervienne pour rétablir l'équilibre et permettre la relance de la ruralité agricole de la France.

L'idée est de proposer l'organisation de la production agricole en partageant la terre, le travail, les outils de production, le conditionnement, la vente et le partage des revenus.

Pour réaliser ce projet d'envergure, la Nation doit mettre en oeuvre un plan quinquennal agricole axé sur la renaissance d'une ruralité en passe de disparaître. Ce plan, comme celui à prévoir pour l'industrie, ne doit pas être financé par emprunt contracté auprès des banques, ce qui creuserait encore plus la dette, mais par les français eux même. Un emprunt de salut public obligatoire pour chaque français en fonction de ses facultés ; un emprunt garantis par l'État sur la valeur or.

Il reviendra aux élus de la future Assemblée Constituante de la République redevenue souveraine, de finaliser le cadre des plans quinquennaux destinés à reconstruire notre économie nationale, d'en inscrire les principes dans la nouvelle Constitution proposée aux français par référendum.

Il incombera ensuite, pour ce qui concerne le plan agricole, à l'exécutif issus des urnes, la tâche de mettre en oeuvre les détails du plan avec, d'une part, les acteurs économiques et sociaux, les organisations agricoles, les collectivités territoriales, et enfin le ministère des finances responsable du lancement de l'emprunt public